

# COMMUNE DE VICHÈRES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

**Étaient présents** : M. MORAND, M. CHAUMETON, Mme MORAND, M. RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M. BÉREAU.

**Secrétaire de séance** : Mme MORAND Joëlle

**Absents excusés** :

M LETOURNEUR, Mme de HAYNIN de BRY, M PATRY.

-----  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

### DÉLIBÉRATIONS

#### 1/DEMANDE DFI (FOND DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT) POUR TRAVAUX VOIRIE

Le conseil municipal unanime est favorable à la réalisation des travaux de voirie dont le montant hors taxes s'élève à 33 762.86 €.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Investissement de 30 % du HT du projet soit 10 128.86 €.

#### 2/DEMANDE DFI (FOND DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT) SALLE DES FÊTES - DEPANNAGE CENTRALE INCENDIE ET ACHAT DE DEUX TABLES PIQUE NIQUE PMR

Le conseil municipal unanime est favorable aux travaux de dépannage de la centrale incendie et à l'achat deux tables pique-nique PMR dont le montant hors taxes s'élève à 3 342.62 €.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Investissement de 30 % du HT du projet soit 1 002.78 €.

#### 3/DEMANDE DFI (FOND DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT) PROTECTION DES CIRCUITS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET REMISE EN ETAT DU CAMPANAIRE DE L'EGLISE

Le conseil municipal unanime est favorable aux travaux d'installation de parafoudres pour la protection électrique et téléphonique des bâtiments communaux et la réparation du campanaire de l'église dont le montant hors taxes s'élève à 4 436.00 €.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Investissement de 30 % du HT du projet soit 1 330.00 €.

#### **4/DEMANDE DFI (FOND DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT) ABRI MATERIEL MUNICIPAL**

Le conseil municipal unanime est favorable aux travaux de rénovation de l'abri du matériel communal dont le montant hors taxes s'élève à 15 150.90 €.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Investissement de 30 % du HT du projet soit 4 545.00 €.

Levée de séance 20h30.